Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260615-S02-BC-103-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2026
Mise ne ligne le 17/06/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 103/2026
SÉANCE N°2 DU 15 JUIN 2026

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU DISPOSITIF L'APPUI PORTÉ PAR ENOSIA POUR L'ANNÉE 2026

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 9 juin 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Madame Isabelle Fougeray, première vice-présidente puis de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents
Florian Bercault (à partir de 17 h 14), président ; Isabelle Fougeray, Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Marie Er-Rafiqui, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Ingrid Walkowiak (jusqu'à 18 h 48), Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu, vice-présidents ; Olivier Barré, Céline Loiseau, Antoine Caplan (jusqu'à 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann (à partir de 17 h 16 et jusqu'à 18 h 45), Jean-Marc Chanteau, Sylvie Ribault, Louis Michel (jusqu'à 19 h 31), Nathalie Foret-Vettier, Eric Morand (jusqu'à 18 h 49), Patrice Morin et Eric Paris, membres du bureau.

Était représenté
Jean-René Ladurée, a donné pouvoir à Florian Bercault, Christine Nadau a donné pouvoir à Tony Échelard, Julien Brocail a donné pouvoir à Jean-Marc Chanteau, Ingrid Walkowiak a donné pouvoir à Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 48), Antoine Caplan a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec (à partir de 18 h 45), Eric Morand a donné pouvoir à Fabien Robin (à partir de 18 h 49), Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Corinne Gougeon

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 16 juin 2026.

N° 103 / 2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2026

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU DISPOSITIF L'APPUI PORTÉ PAR L'ASSOCIATION ENOSIA POUR L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Nathalie Forêt-Vettier

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations,

Vu le décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Vu la délibération n° 31/2026 du conseil communautaire du 4 mai 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la délibération n° 088/2024 du conseil communautaire du 30 septembre 2024 portant définition de l'intérêt communautaire au titre de la compétence "action sociale d'intérêt communautaire",

Considérant la mission de la plateforme d'appui et de coordination des jeunes de 16-25 ans en difficultés multiples dans l'accompagnement des jeunes de 16-25 ans du territoire,

Qu'il y a lieu de formaliser l'attribution d'une subvention par Laval Agglomération à la plateforme d'appui et de coordination des jeunes 16-25 ans en difficultés multiples au travers d'une convention,

Après avis de la commission solidarités et santé,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Les termes de la convention avec l'association ENOSIA qui porte la "plateforme d'appui et de coordination des jeunes 16-25 ans en difficultés multiples sont approuvés.

Article 2
Le montant de la subvention est fixé à 14 250 €, montant inscrit au budget primitif 2026.

Article 3
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à ces effets.

Article 4
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Corinne Gougeon et Marie Er-Rafiqi, en tant que représentantes de Laval Agglomération en sein de Enosia et Nadège Davoust, en tant qu'élue intéressée, n'ont pas pris part au vote et ont quitté la séance.

Le Président,

Signé : Florian Bercault